



AVIS PUBLIC

ADOPTION RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

Prenez avis qu'à une séance ordinaire du Conseil tenue le 3 juin 2013, le Conseil municipal de la Ville d'Asbestos a adopté les règlements suivants :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-200

ABROGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2003-75 - PROGRAMME DE REVITALISATION : CONSTRUCTION, AGRANDISSEMENT OU MODIFICATION DE BÂTIMENTS INDUSTRIELS

Ce règlement abroge un règlement désuet et qui n'a plus sa raison d'être étant donné qu'un nouveau règlement est adopté en remplacement.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-202

PROGRAMME D'INCITATIFS FISCAUX FAVORISANT L'IMPLANTATION ET LE DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISES DANS LES ZONES INDUSTRIELLES DE LA MUNICIPALITÉ

Ce règlement adopte un nouveau programme d'incitatifs fiscaux afin de favoriser et stimuler l'implantation et le développement d'entreprises dans toute partie du territoire d'Asbestos zonée « INDUSTRIEL ».

Ces règlements entrent en vigueur à la date de leur publication. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau du greffe de la Ville d'Asbestos aux heures normales de bureau.

Donné à Asbestos, Québec, ce 14^e jour du mois de juin 2013.

MARIE-CHRISTINE FRASER, GREFFIÈRE